

Un conseil juridique personnalisé pour votre collectivité

Affaires juridiques



Votre satisfaction est notre métier.



Les Affaires juridiques non statutaires

Bénéficiez d'un accompagnement juridique personnalisé pour votre collectivité

Les affaires juridiques sont omniprésentes dans les collectivités territoriales. Soumises à un nombre très important de textes, les collectivités doivent avoir une maîtrise de leurs dossiers.

Afin d'optimiser votre gestion juridique, le CIG Grande Couronne met à disposition de vos services des experts juridiques qui pourront répondre à vos interrogations, prendre en charge vos dossiers, vous accompagner et intervenir directement au sein de votre collectivité.

Solliciter le service Affaires juridiques non statutaires, c'est :

- ✓ S'assurer une **connaissance à jour des textes juridiques** et de la jurisprudence ;
- ✓ Bénéficier d'une **expertise pragmatique** et d'une parfaite **connaissance des pratiques de terrain** ;
- ✓ Augmenter sa force productive en bénéficiant de **plusieurs équipes à votre disposition** ;
- ✓ **Sécuriser vos processus juridiques** ;
- ✓ **Maîtriser les coûts** liés à la gestion juridique de votre collectivité.



Interventions sur-mesure adaptées à votre collectivité



Une expertise juridique pragmatique



Collaboration directe avec les élus, la direction et les agents

Conseil en propriété publique

Optimisez votre patrimoine et vos recettes

La gestion des propriétés publiques a longtemps été une matière limitée à des questions de domanialité et de mise à disposition du domaine. Toutefois, les collectivités tendent aujourd'hui à optimiser la gestion de ces propriétés afin de valoriser leur patrimoine et apporter des recettes complémentaires à leurs structures.

Notre accompagnement

• Accompagnement dans la gestion de votre patrimoine

- **L'affectation, le déclassement, la désaffectation, la cession de bien** du domaine public ;
- **L'acquisition de biens** ;
- **La gestion des procédures** d'autorisation d'occupation du domaine public ;
- **L'audit juridique** des contrats existants et optimisation du patrimoine ;
- **La gestion du domaine privé.**

Conseil en droit administratif non-statutaire

Offrez un soutien juridiques à vos services

La pratique quotidienne des collectivités territoriales est encadrée par un corpus juridique complexe et diversifié. L'ensemble des actes, des organismes et des pratiques institutionnels nécessite donc un suivi juridique rigoureux. Afin de limiter les risques et d'optimiser votre fiabilité juridique, vous pouvez solliciter le CIG en vue d'un appui en la matière.

Notre accompagnement

• Soutien dans l'organisation de vos assemblées

L'organisation des assemblées et des commissions est un moment clé dans la vie d'une collectivité. Ces événements cycliques nécessitant un lourd travail de préparation, le CIG vous propose :

- La **rédaction** des projets de délibérations et **suivi** des notes de synthèse ;
- Le **suivi des convocations et des quorums** ;
- Un **accompagnement** lors de l'organisation des séances (*rédaction des procès-verbaux et des comptes-rendus*) ;
- Le **suivi de la publication** des délibérations ;
- Un **accompagnement dans la rédaction** de vos règlements intérieurs, la mise en place de la dématérialisation, la gestion des démissions ou encore la gestion des missions d'information et d'évaluation.

• Accompagnement dans l'organisation des élections

- **Suivi de la procédure électorale** en amont et en aval du vote (*respect du calendrier électoral*) ;
- **Rédaction des projets de délibérations** suivant l'élection.



Aide à la rédaction de projets de délibérations, d'arrêtés...



Suivi des publications de délibérations, de procédure...



Accompagnement lors des procédures électorales

• Accompagnement dans la gestion des services publics locaux

Le CIG vous accompagne lors de la création de vos satellites locaux et le choix du mode de gestion associé.

• Expertise en matière de police administrative

Responsable du respect de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, les collectivités doivent prendre un certain nombre de mesures afin d'assurer la tranquillité et la sécurité de leurs habitants.

Le CIG vous accompagne dans :

- La **rédaction des arrêtés** en matière :
 - de **sécurité publique**, de la tranquillité ou de **salubrité publique**,
 - d'édifices insalubres ou menaçant ruine,
 - de **circulation** et du **stationnement** sur la voirie publique,
 - **funéraire**.
- La **gestion des procédures afférentes à la police administrative** ;
- La **gestion des délégations** de pouvoirs ;
- Le **transfert des pouvoirs** de police spéciale.

• Gestion CADA

Certaines collectivités sont soumises à l'obligation de désignation de Personnes Responsables de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

Dans ce cadre, le CIG met à disposition des juristes afin de :

- **Simplifier l'exercice du droit d'accès** et de réutilisation des usagers ;
- **Permettre à l'administration d'être mieux informée** des réponses à donner aux demandes de communication qui lui sont adressées ;
- **Être l'interlocuteur de la CADA** pour l'instruction des demandes.

Conseil en commande publique

L'externalisation des processus commande publique à portée de main

La passation des contrats de la commande publique peut s'avérer anxiogène en raison de la complexité du droit, des échéances non négociables, des sous-effectifs internes ou des mises en cause de la responsabilité pénale des élus et des agents. De plus, les collectivités doivent bénéficier d'une visibilité à jour de leurs contrats et des échéances de remise en concurrence afin d'optimiser leurs finances et maîtriser le risque juridique.

Afin de fluidifier la commande publique, vous pouvez aussi solliciter le CIG pour externaliser une partie de vos marchés ou concessions.

Notre accompagnement

• Audit commande publique

- **Analyse juridique** de vos contrats en cours d'exécution ;
- **Analyse de vos contrats** sans publicité ni mise en concurrence et vérification des seuils de commande publique ;
- **Analyse de vos processus** de montage contractuel et de mise en concurrence.

Un rapport permet par la suite d'établir des pistes d'amélioration de vos processus de commande publique et la création d'un planning prévisionnel des mises en concurrence à venir lors des quatre prochaines années.

• Accompagnement dans la passation des marchés publics et des concessions

- **Rédaction** des Documents de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- **Publication** des marchés ou des concessions ;
- **Assistance lors de l'analyse** des candidatures et des offres ;
- **Préparation** des commissions d'attribution ;



Analyse juridique de vos contrats et des processus



Assistance lors de l'analyse des candidatures et des offres



Gestion des demandes liées à l'imprévision

- **Assistance lors de la clôture** de la procédure.

Le CIG s'attache à proposer des services sur-mesure aux collectivités. En collaboration directe avec vos élus, votre direction et vos agents, chacune de nos interventions vise à vous proposer des contrats qui correspondent à vos attentes.

• Accompagnement lors de l'exécution des marchés

- **Rédaction** d'avenant complexe ;
- **Gestion des demandes liées à l'imprévision** (*indemnité, augmentation des prix, etc*) ;
- **Exécution** de marchés publics complexes (*expertises judiciaires, constats, suivi et gestion des réclamations financières*).

Comment faire appel au service Affaires juridiques non statutaires ?

Téléphonez au 01 39 49 63 24
ou envoyez un mail à ajns@cigversailles.fr

Vous recevrez une confirmation de votre demande par mail ainsi qu'une proposition de rendez-vous durant lequel nous analyserons ensemble votre demande pour identifier vos besoins.



Service Affaires juridiques non statutaires

Le service Affaires juridiques non statutaires est à votre disposition.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter :

ajns@cigversailles.fr - 01 39 49 63 24

www.cigversailles.fr